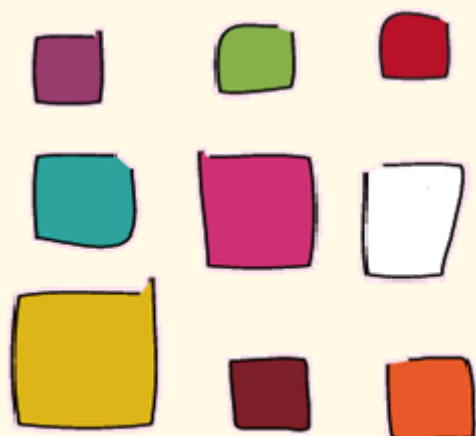


# Evaluation des besoins en logement et en hébergement des personnes défavorisées



Préparation du 7<sup>ème</sup> PDALHPD du Gard

2018-2022

*Contexte législatif*

27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Un local est fondé sur une *évaluation des besoins des personnes dépourvues de logement ou mal logées, quelle que soit la nature de leur habitat, auxquelles priorité doit être donnée pour l'attribution de logements. Il évalue également les besoins des personnes dont la difficulté d'accès ou de maintien dans un logement provient de difficultés financières ou du cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale.*

*évaluation est territorialisée. »*

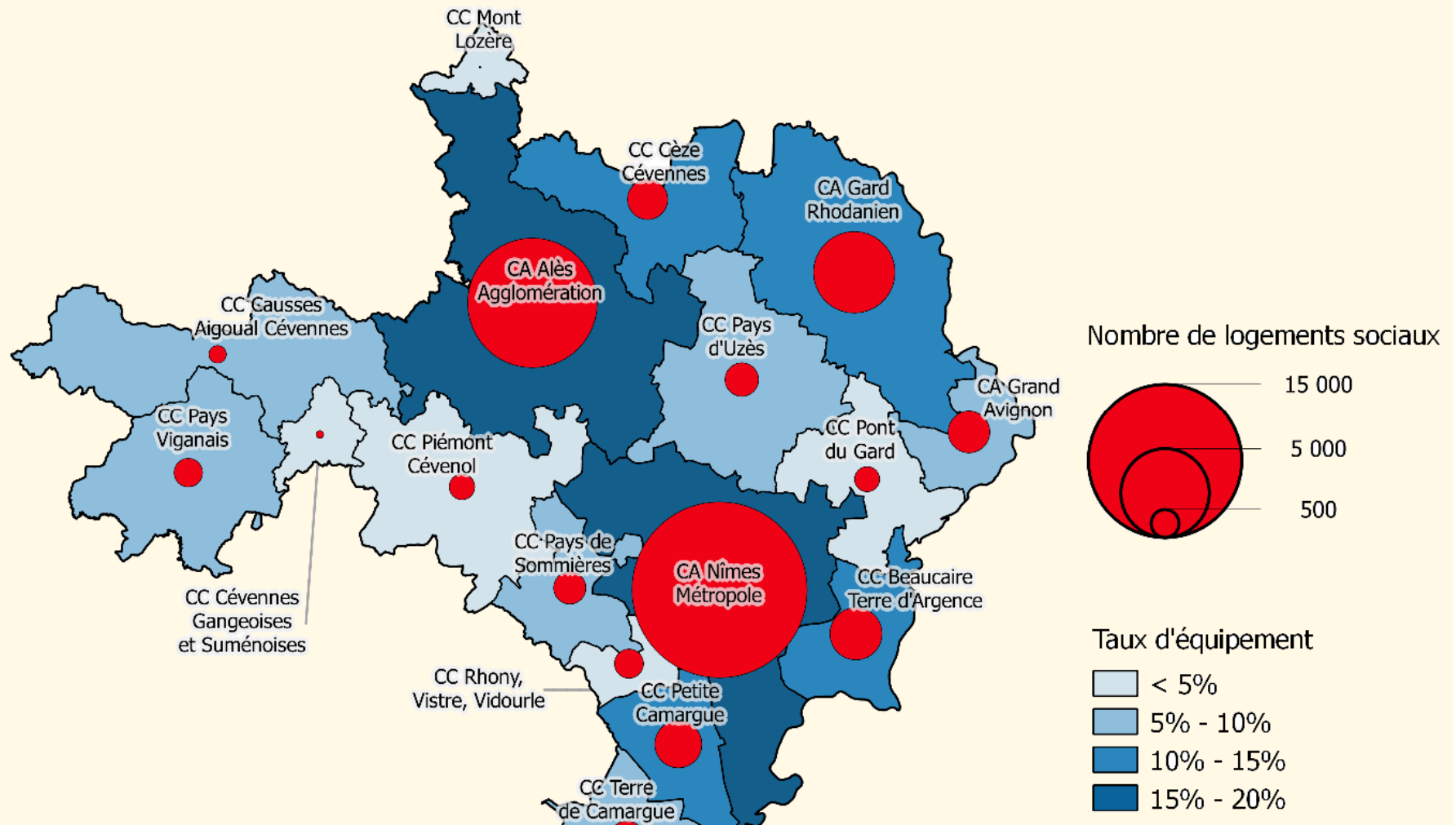
## 4 novembre 2017 relatif aux plans départementaux d'action logement et l'hébergement des personnes défavorisées

*évaluation des besoins, le Comité Responsable s'appuie  
sur la réalisation, à l'initiative du préfet et à l'échelon  
départemental, d'un diagnostic partagé entre les acteurs.*

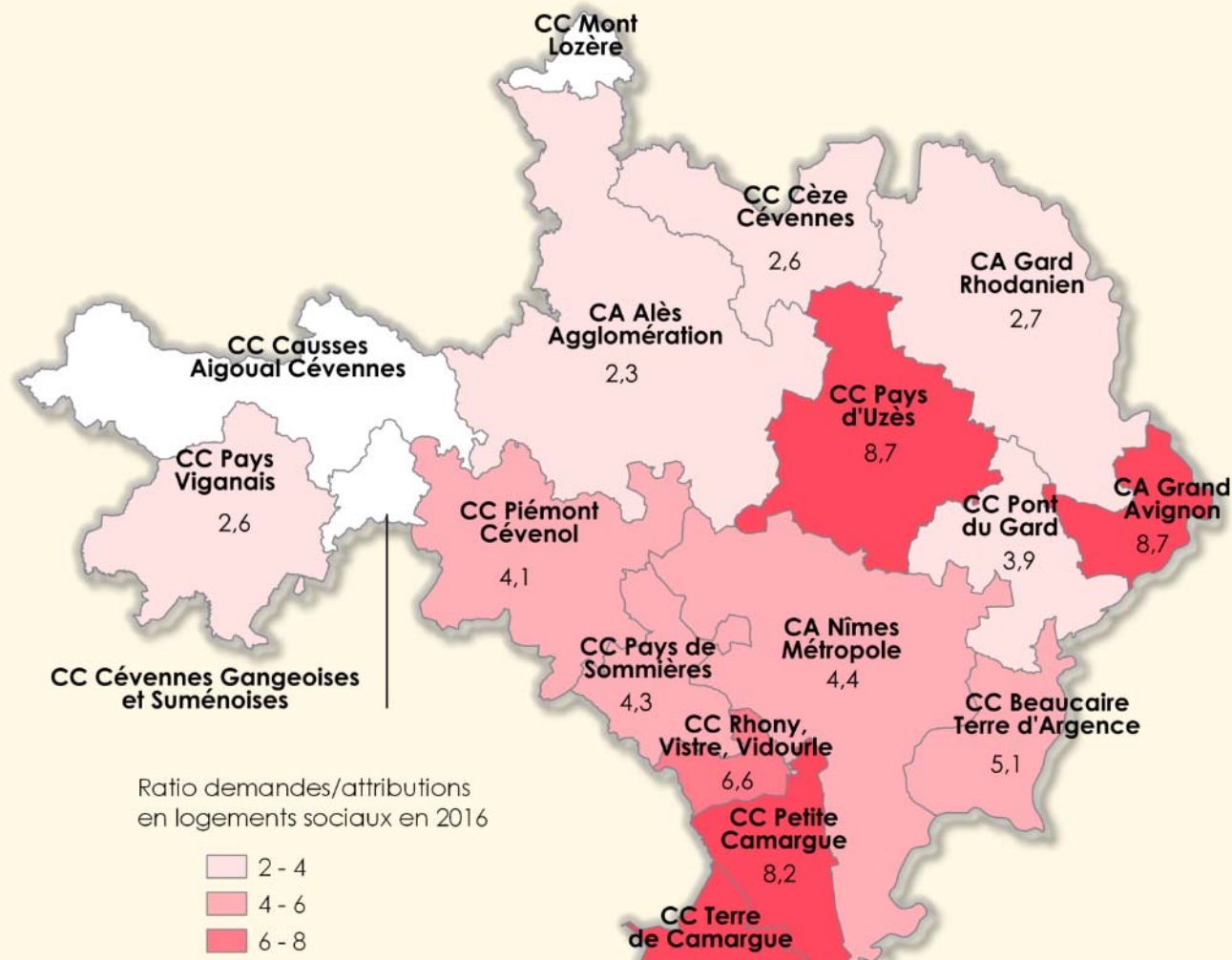
*diagnostic porte sur l'ensemble des problématiques de  
logement et d'hébergement des personnes défavorisées. »*

*Chiffres clés*

# Les clés pour la territorialisation des besoins : Taux d'équipement en logement social

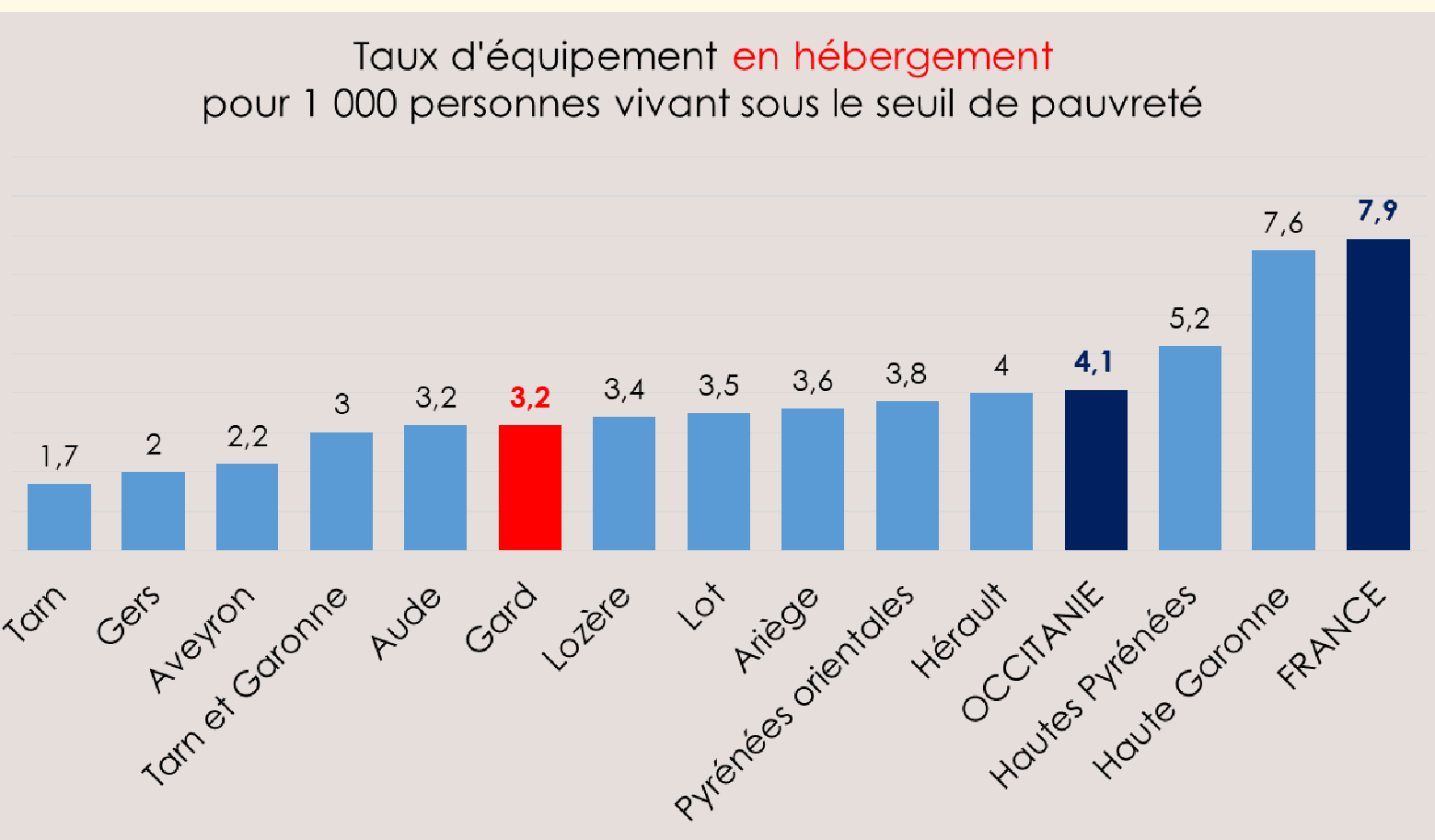


Les clés pour la territorialisation des besoins :  
Premièrement, le nombre de demandes pour une attribution



s en  
al  
(2016)  
ur 1  
e Gard)

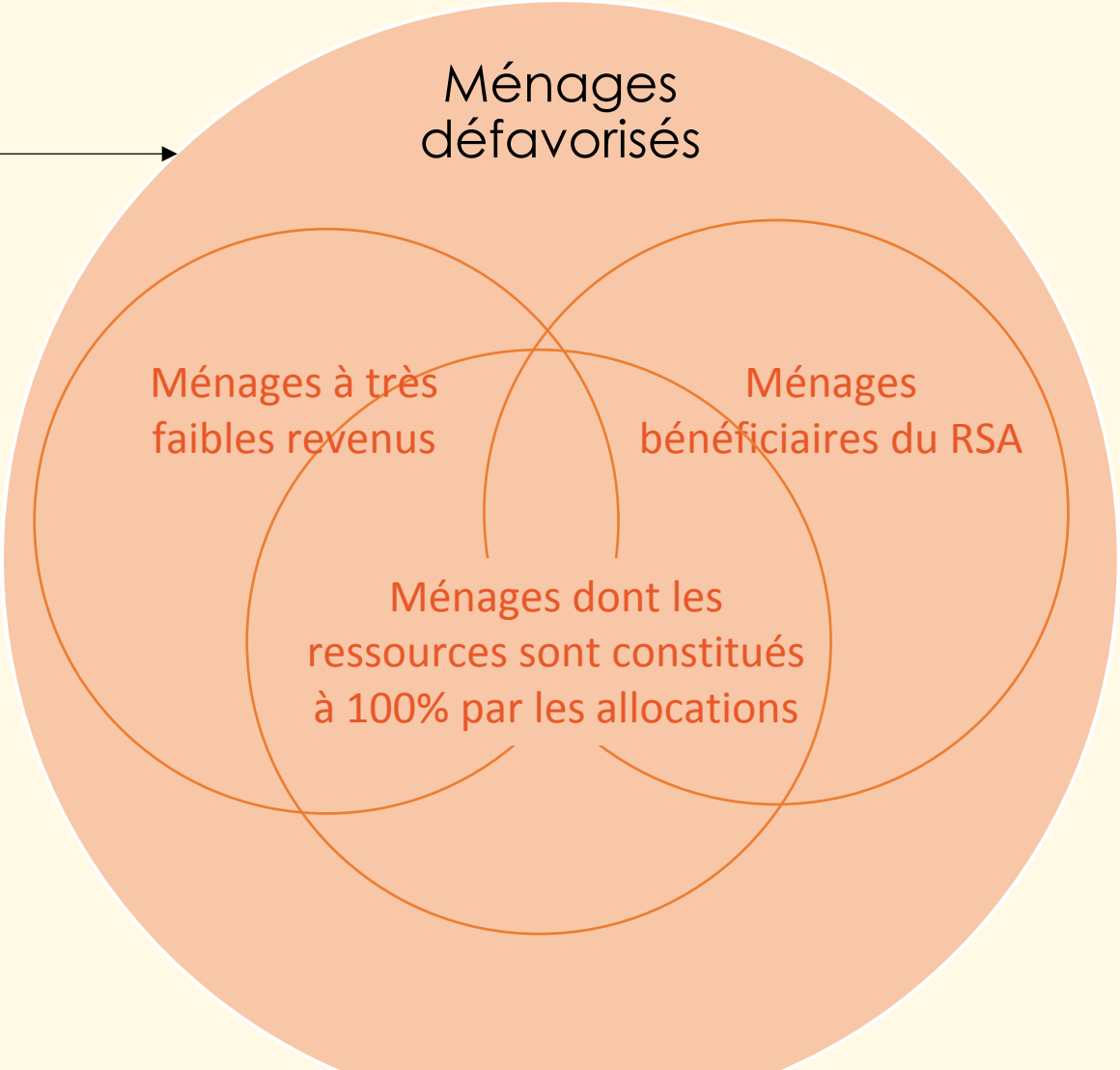
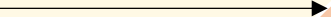
## Les clés pour la territorialisation des besoins : Taux d'équipement en hébergement (hors cada et huda)





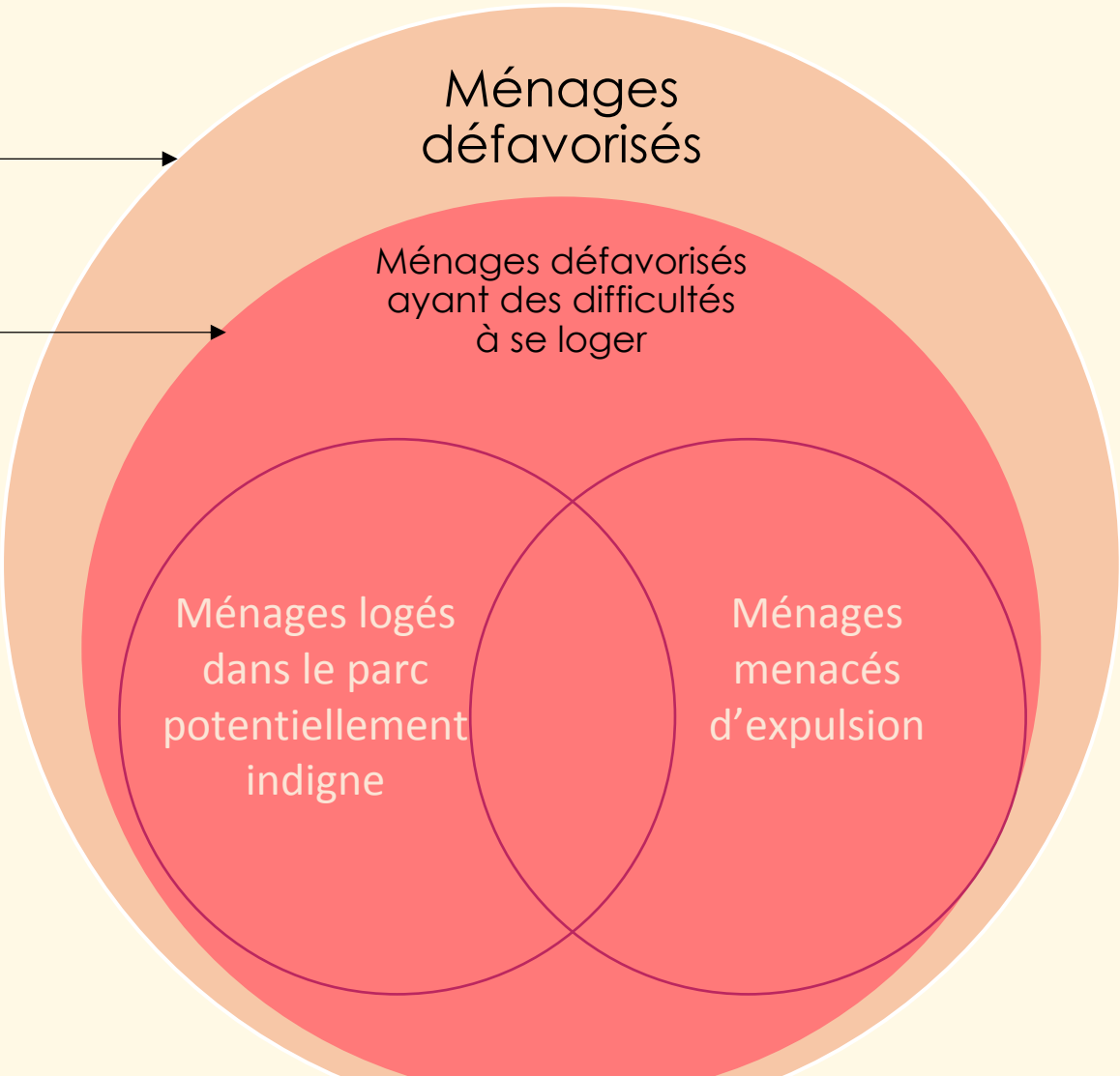
*Méthode d'évaluation des besoins*

ocaliser les



ocaliser les

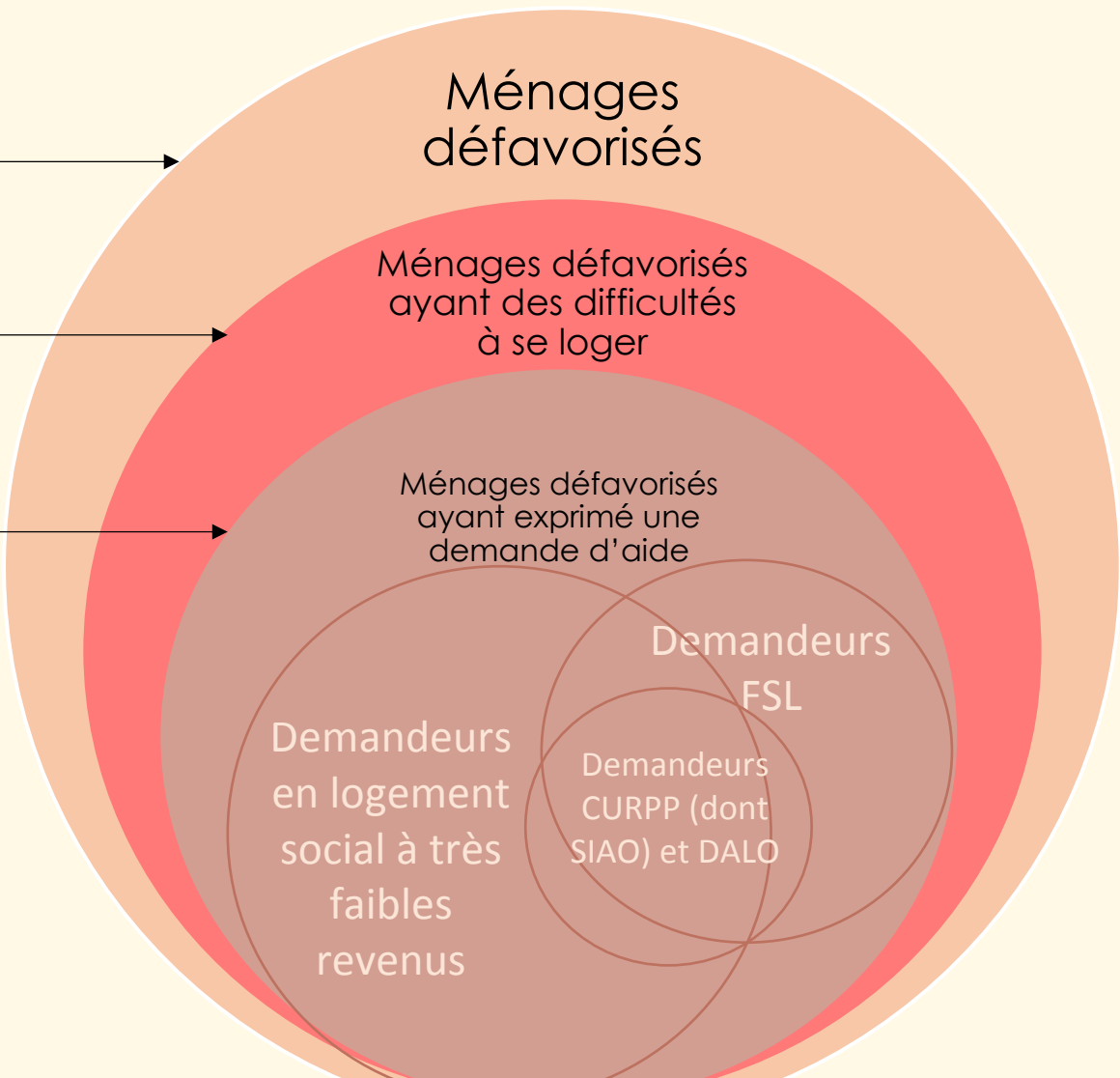
ménages  
difficultés de



ocaliser les

ménages  
difficultés de

ménages  
mandé une

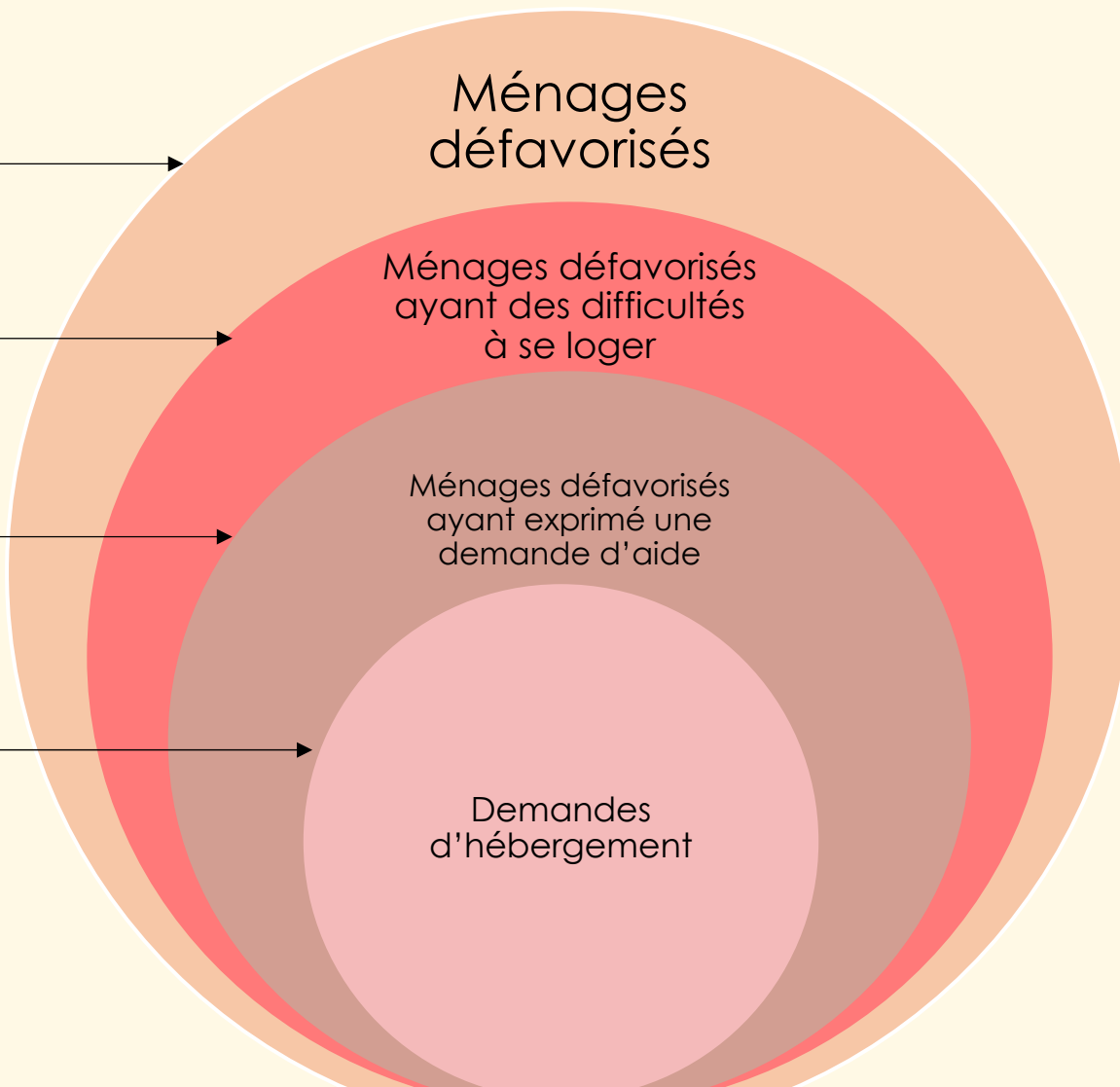


ocaliser les

ménages  
difficultés de

ménages  
mandé une

ménages en  
ent



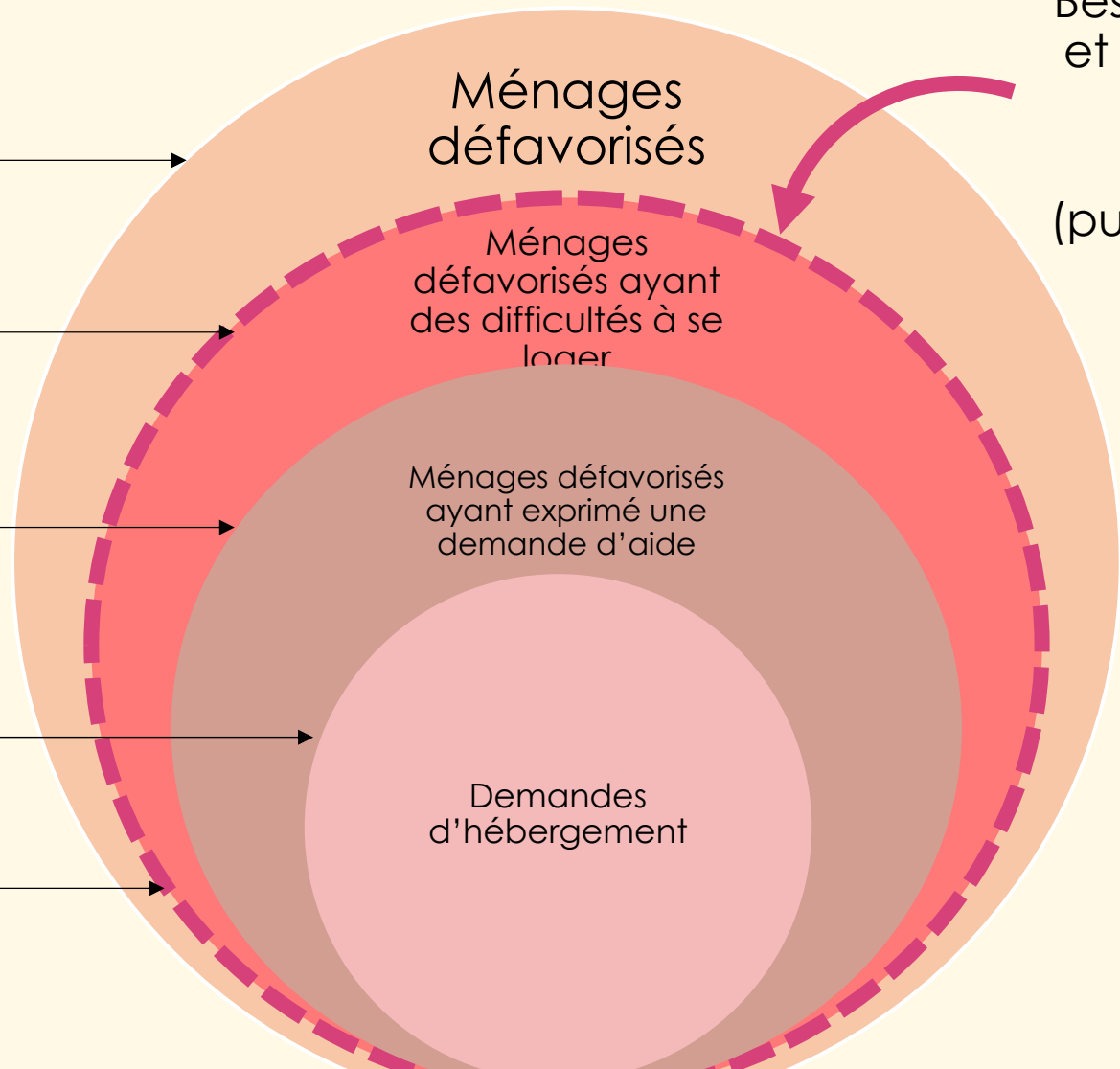
ocaliser les

ménages  
difficultés de

ménages  
mandé une

ménages en  
ent

oins



Besoins en logement  
et en hébergement  
des ménages  
défavorisés  
(public du PDALHPD)

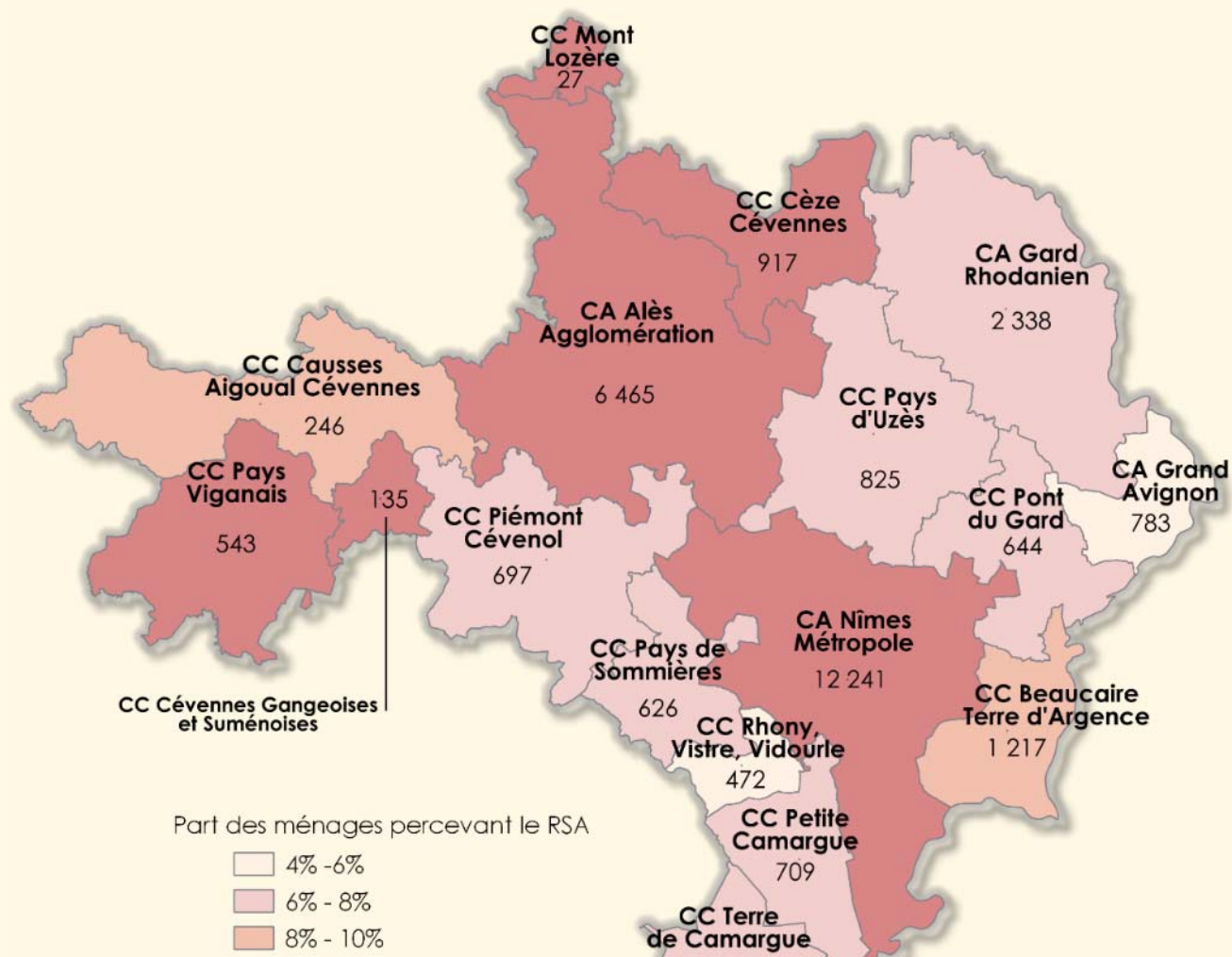
Etape 1 : repérer et localiser  
les ménages défavorisés

Les clés pour la territorialisation des besoins :  
Ménages à très faibles revenus (Filocom) : moins de 10 000 € / an

	Ensemble des ménages gardois Tous niveaux de revenus	Ménages très modestes de 0 à 10 000 € / an
Locataires du parc privé	89 704	22 906
Locataires du parc social	34 016	12 153
Propriétaires occupants	196 519	9 173
<b>TOTAL GARD</b>	<b>320 239</b>	<b>44 232</b>



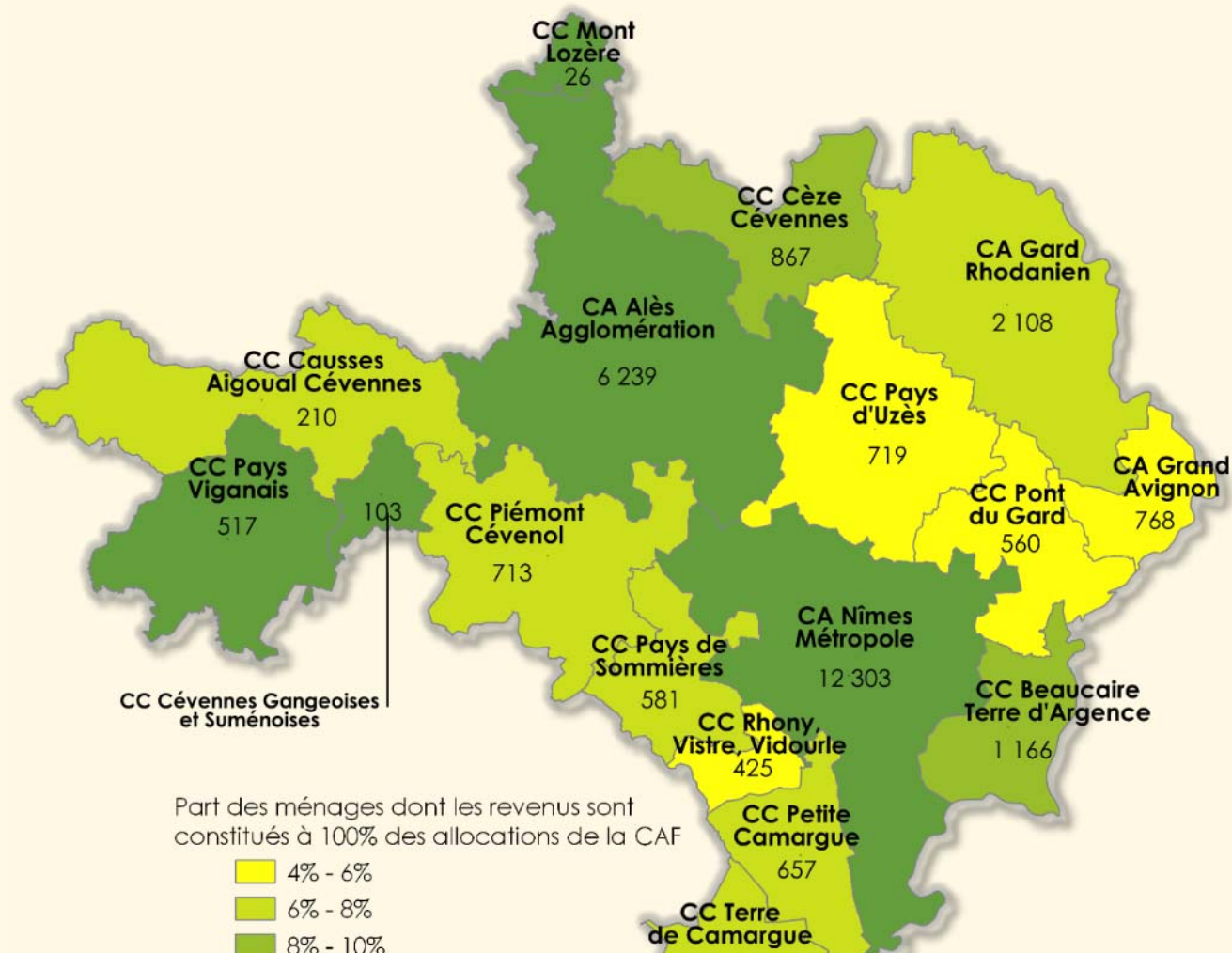
e\_1 : repérer et localiser les ménages défavorisés :  
ménages bénéficiaires du RSA (socle)



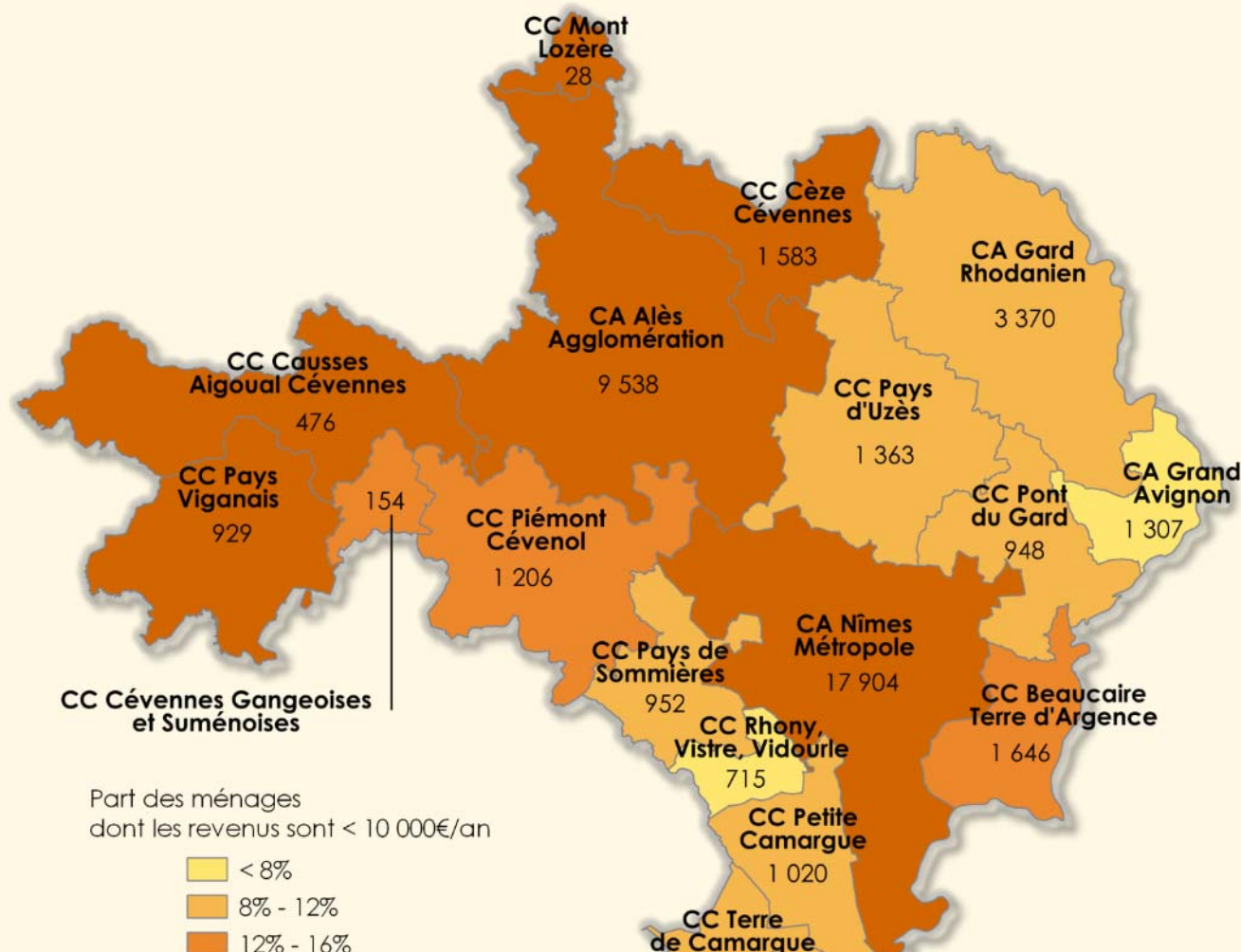
ires

1 : repérer et localiser les ménages défavorisés :  
ménages dont 100% des ressources sont constituées par les allocations

uant  
rces  
AF



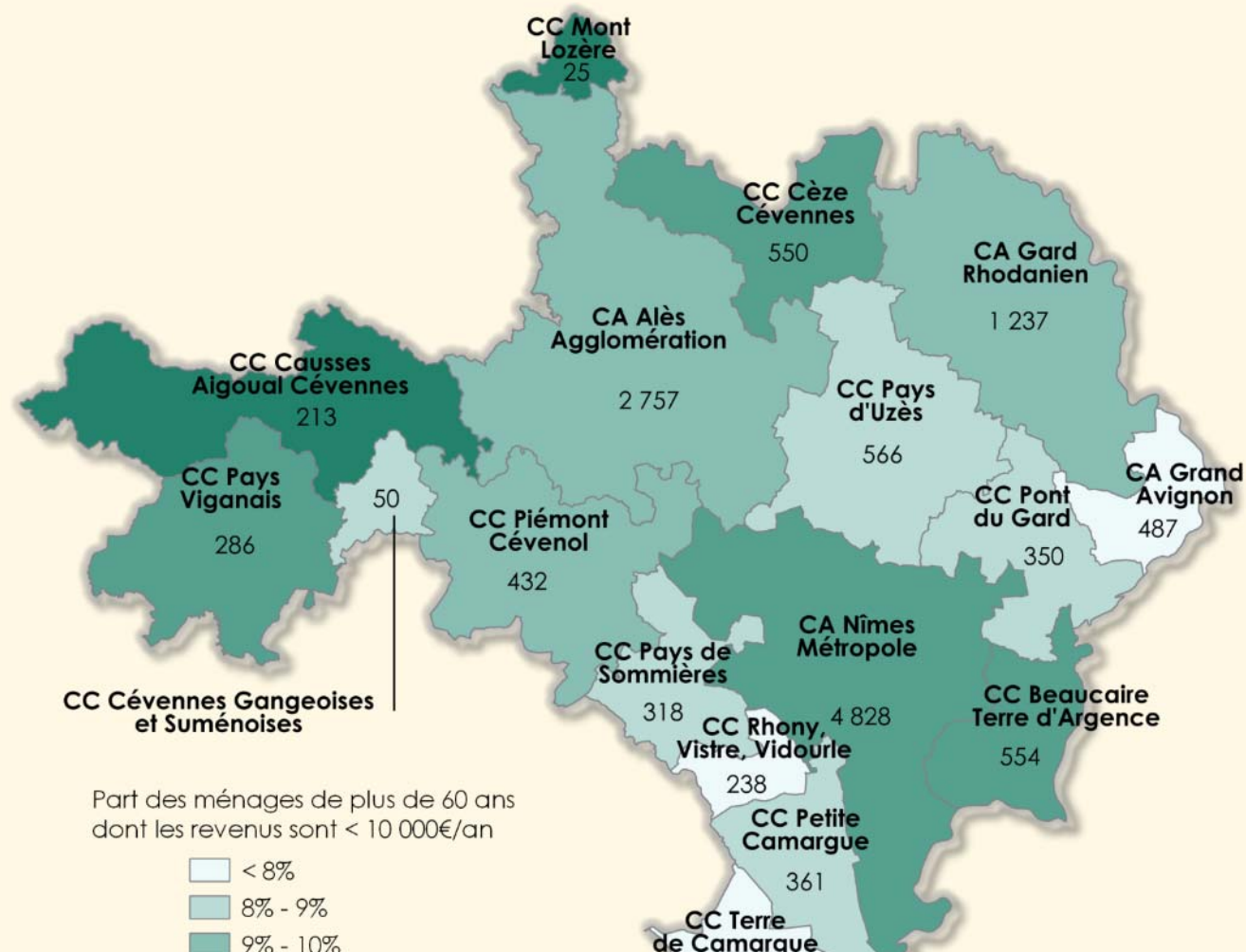
e\_1 : repérer et localiser les ménages défavorisés :  
 Ménages à très faibles revenus (Filocom) : moins de 10 000 € / an



très  
s

Figure 1 : repérer et localiser les ménages défavorisés :  
 Ménages de plus de 60 ans à très faibles revenus

Ménages  
 très  
 défavorisés

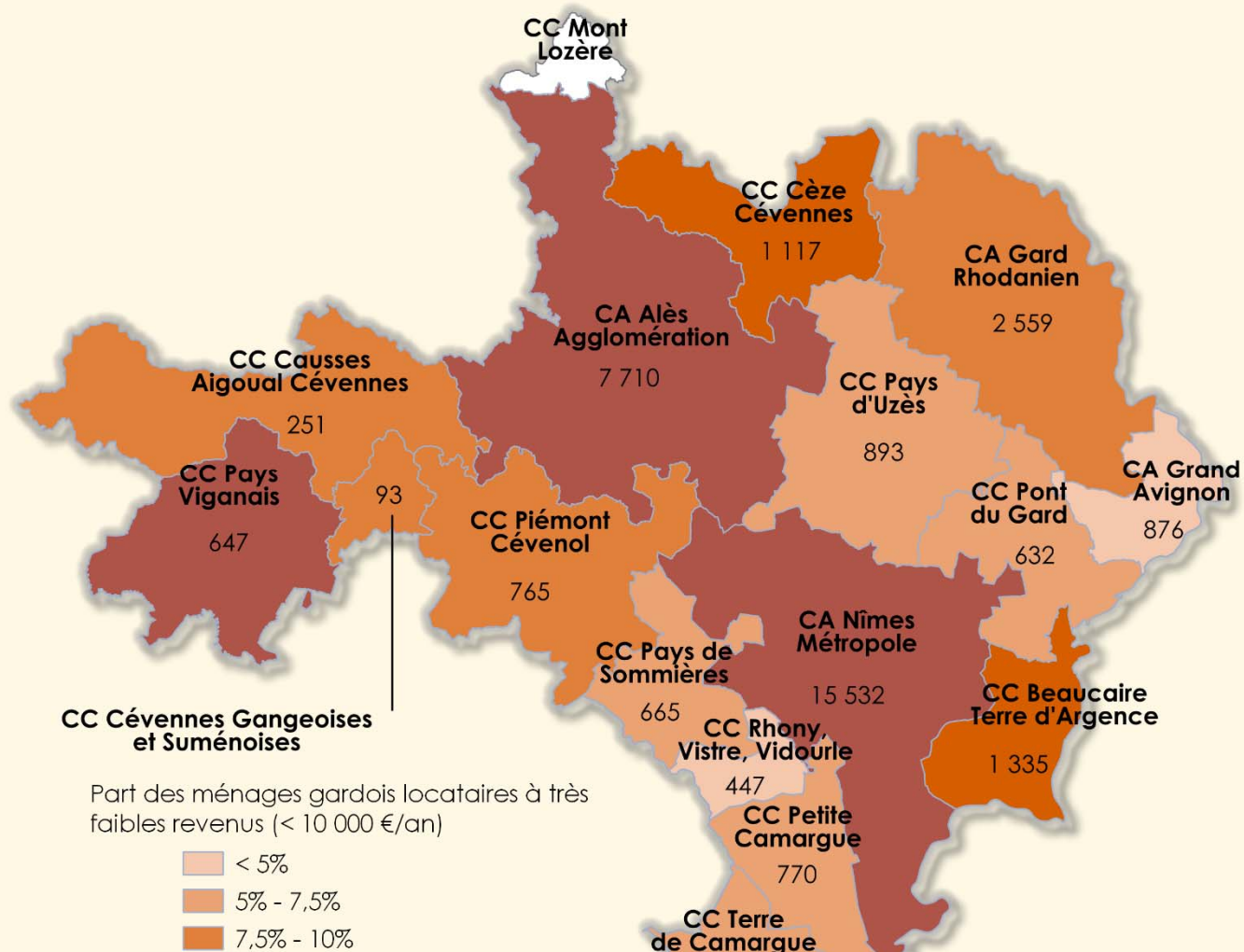


e 1 : repérer et localiser les ménages défavorisés :  
Ménages à très faibles revenus (Filocom) : moins de 10 000 € / an

	Ensemble des ménages gardois	Ménages très modestes		
	Tous niveaux de revenus	de 0 à 10 000 € / an		
Privé	89 704	22 906	<b>= 35 059 ménages</b>	<b>Soit 11% des ménages gardois</b>
Social	34 016	12 153		
Participants	196 519	9 173		
<b>Total</b>	<b>320 239</b>	<b>44 232</b>		

Source : Filocom

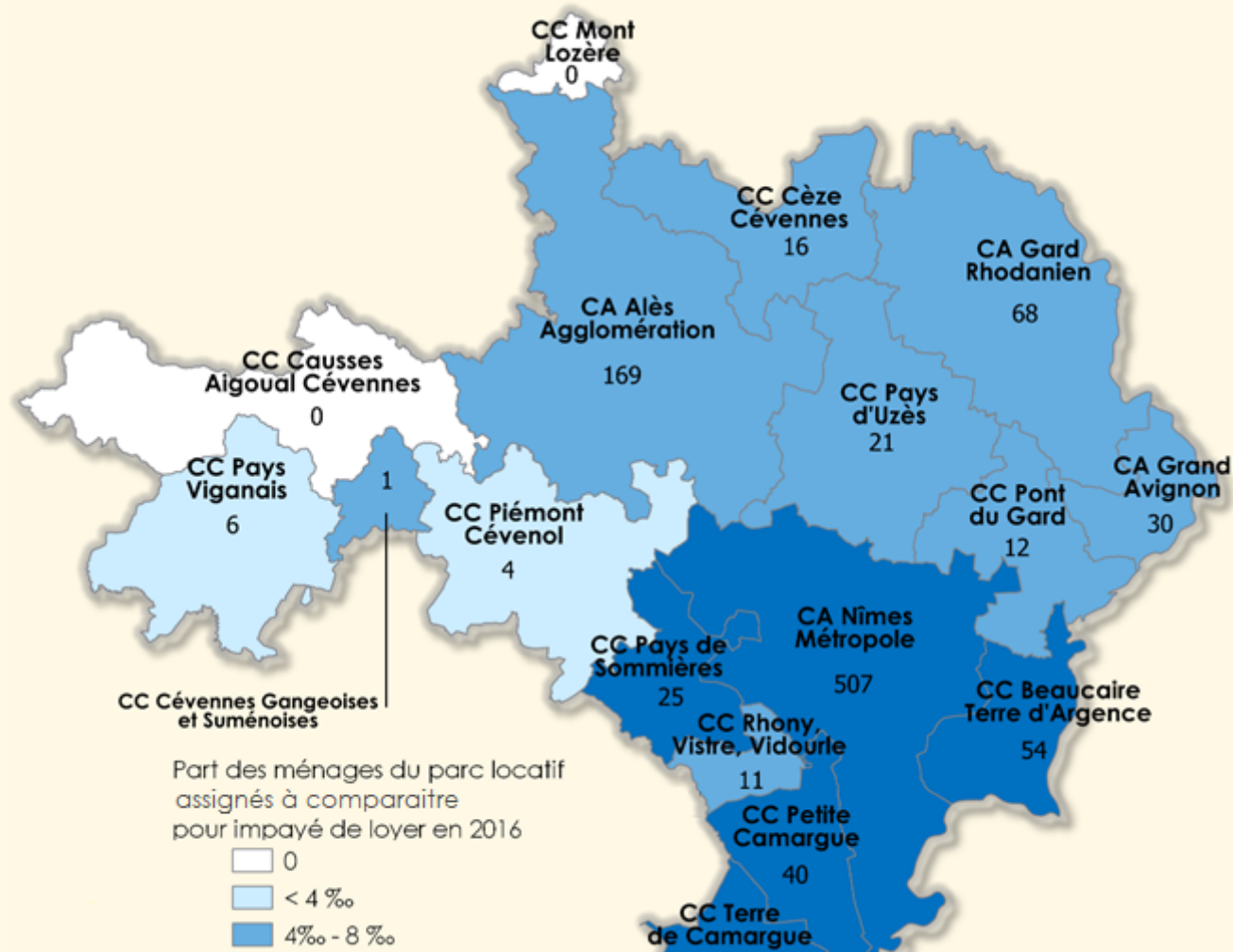
# Figure 1 : repérer et localiser les ménages défavorisés : Ménages locataires à très faibles revenus



es  
aibles

Boite 2 : localiser les ménages défavorisés et  
des difficultés à accéder ou à se maintenir  
dans leur logement

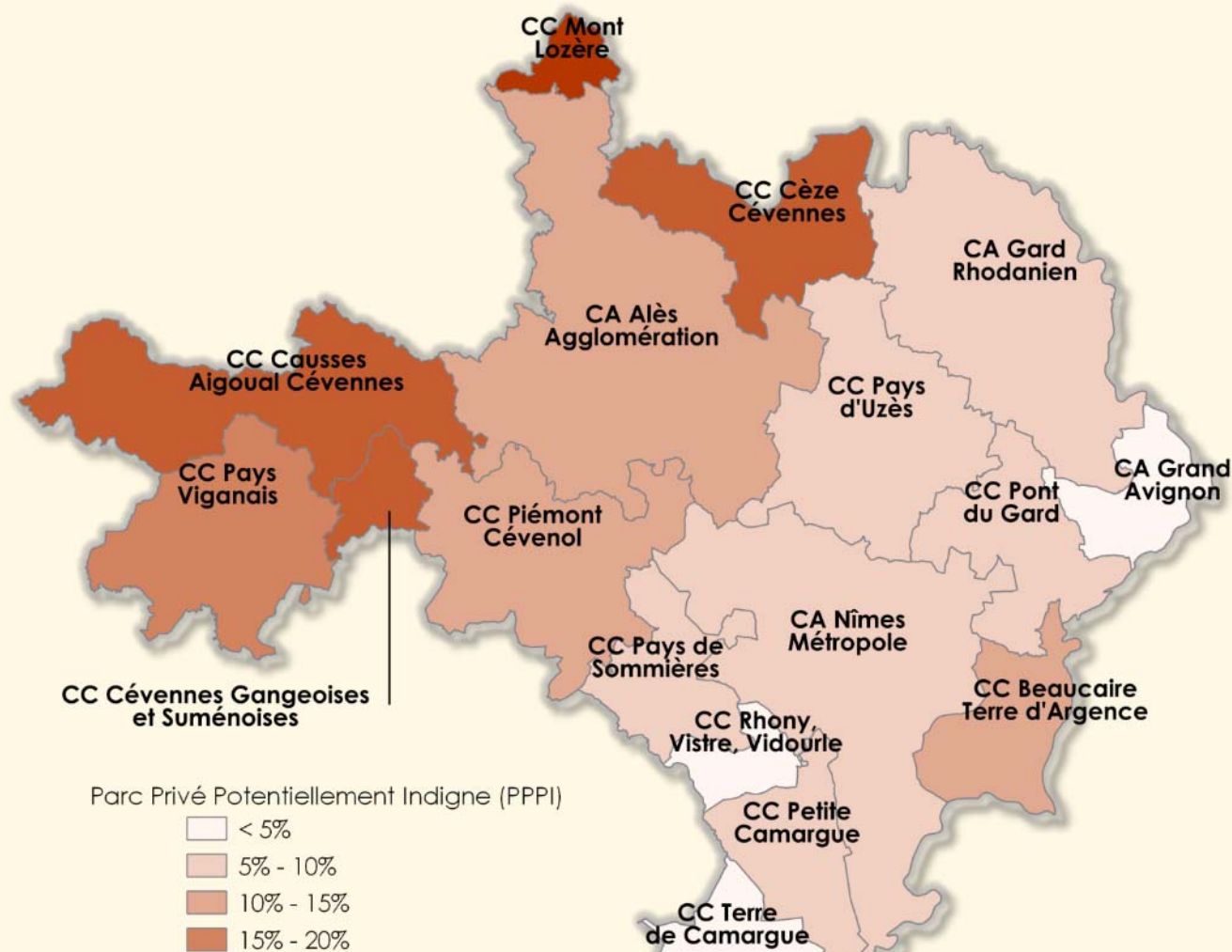
## Figure 2 : localiser les ménages défavorisés en difficulté de logement : ménages assignés à comparaître pour impayé de loyer



S  
sion



## Figure 2 : localiser les ménages défavorisés en difficulté de logement : résidences principales potentiellement indignes



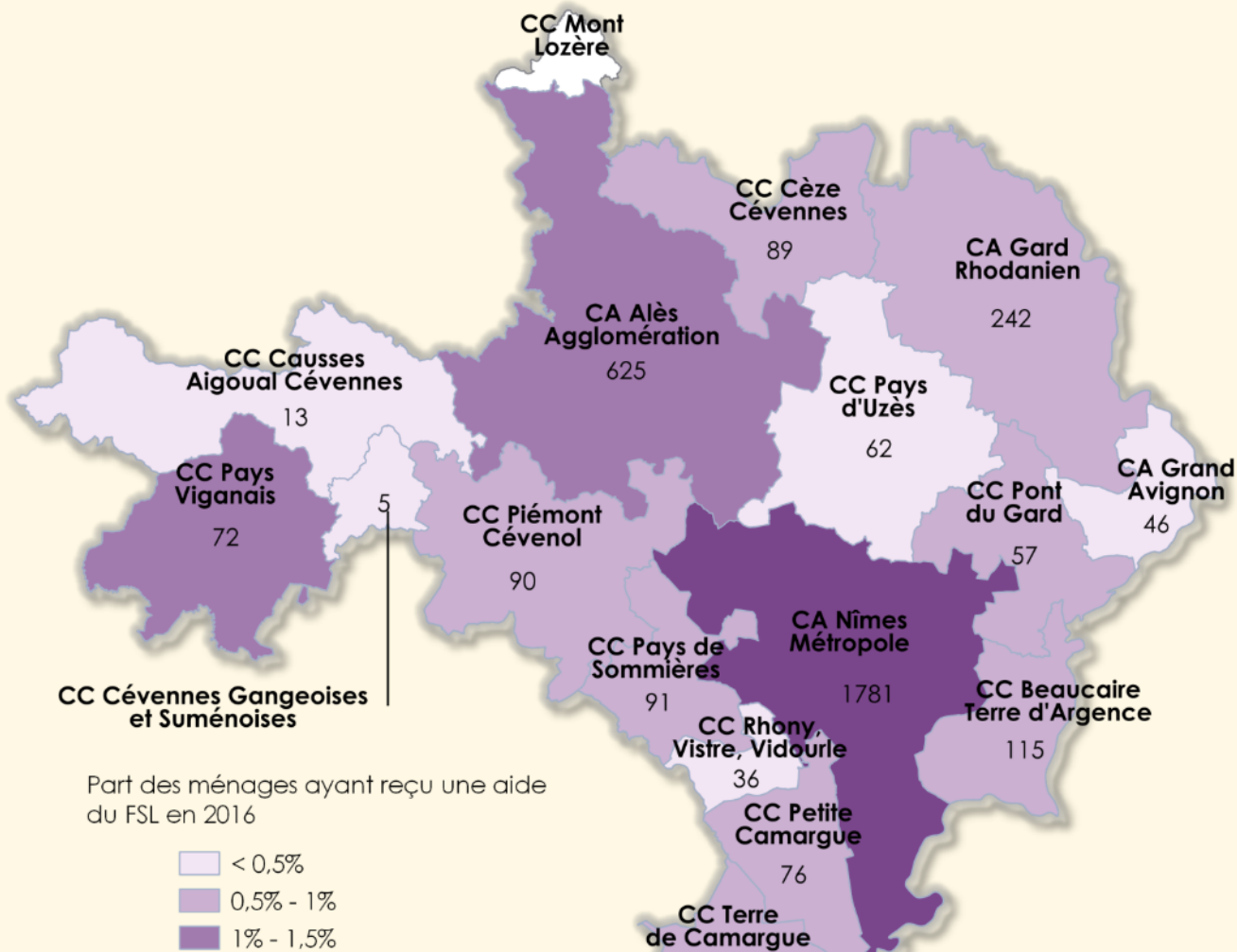
ces  
arc  
nt  
Gard

Boite 3 : localiser les ménages défavorisés et  
exprimé une demande d'aide pour se loger

### 3 : localiser les ménages défavorisés ayant exprimé une demande : demandeurs FSL (accès et maintien, **demandes validées**)

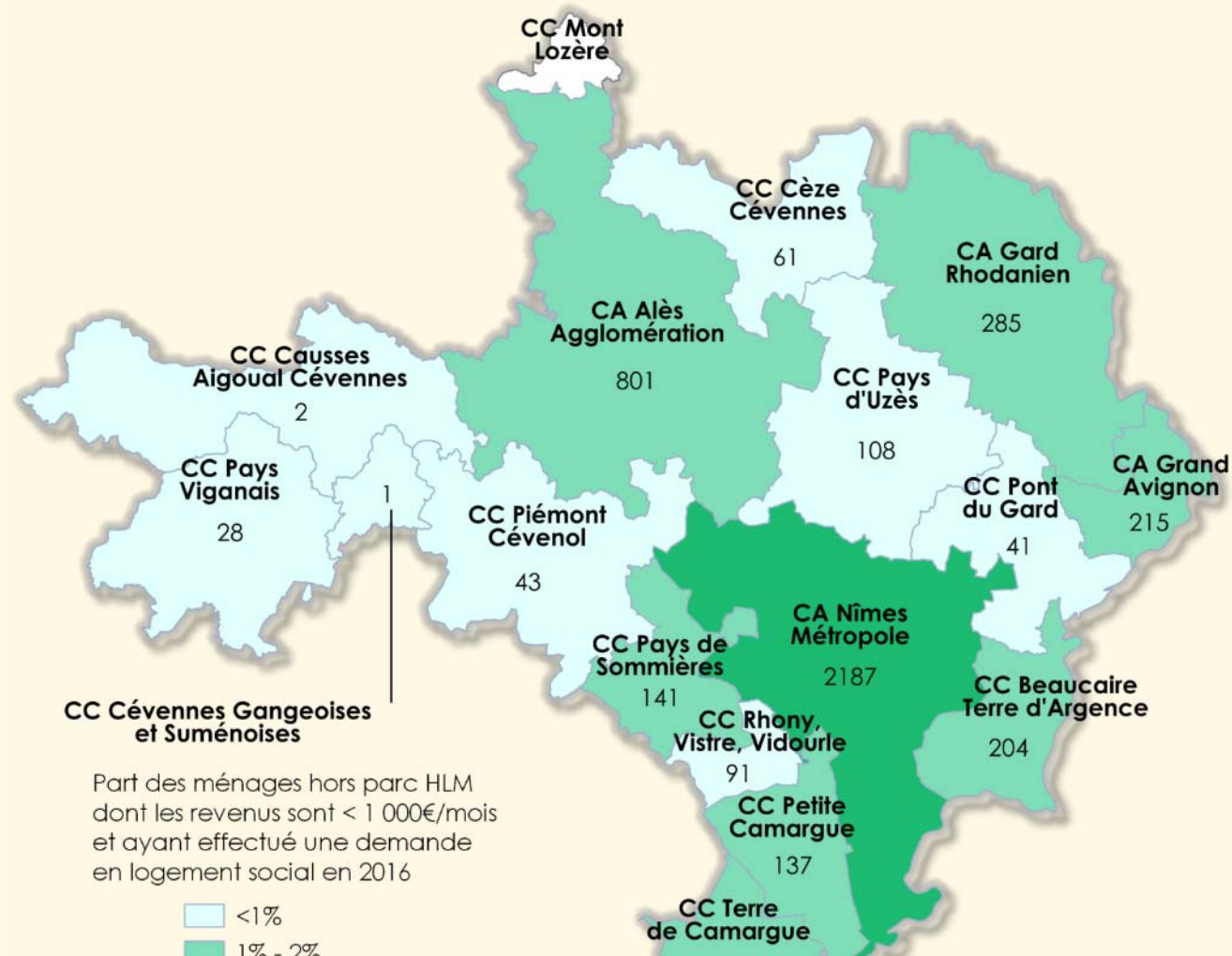
Ménages ont  
une aide  
entretien ou  
logement  
16

NB :  
es = 1 546 ménages aidés  
= 311 ménages aidés  
54% des bénéficiaires gardois



Accès	Maintien	Total
736	426	2 162

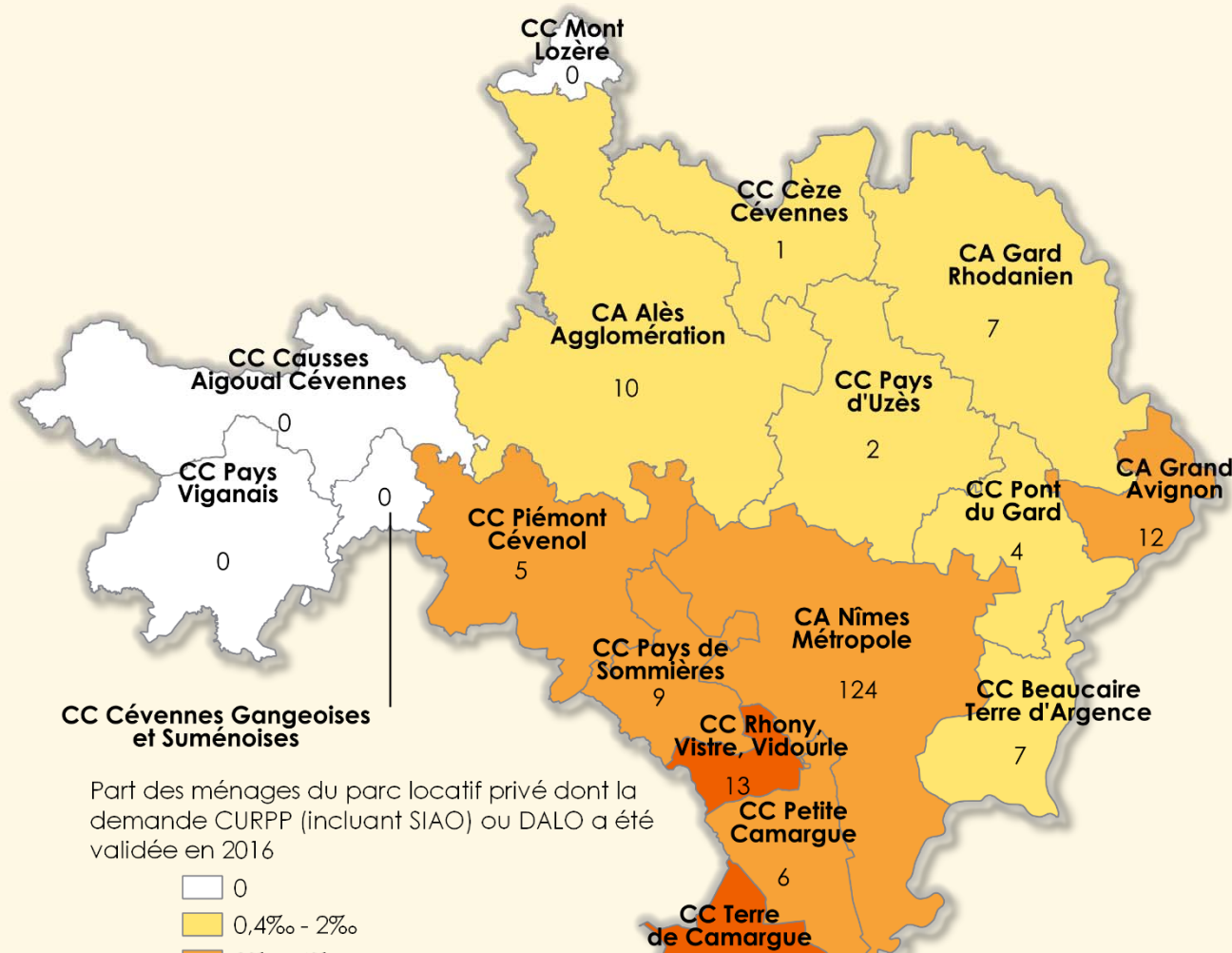
### 3 : localiser les ménages défavorisés ayant exprimé une demande : mandeurs en logement social à faibles revenus



s en  
très  
s  
de

urs

### 3 : localiser les ménages défavorisés ayant exprimé une demande : demandeurs DALO, CURPP et SIAO (demandes validées)



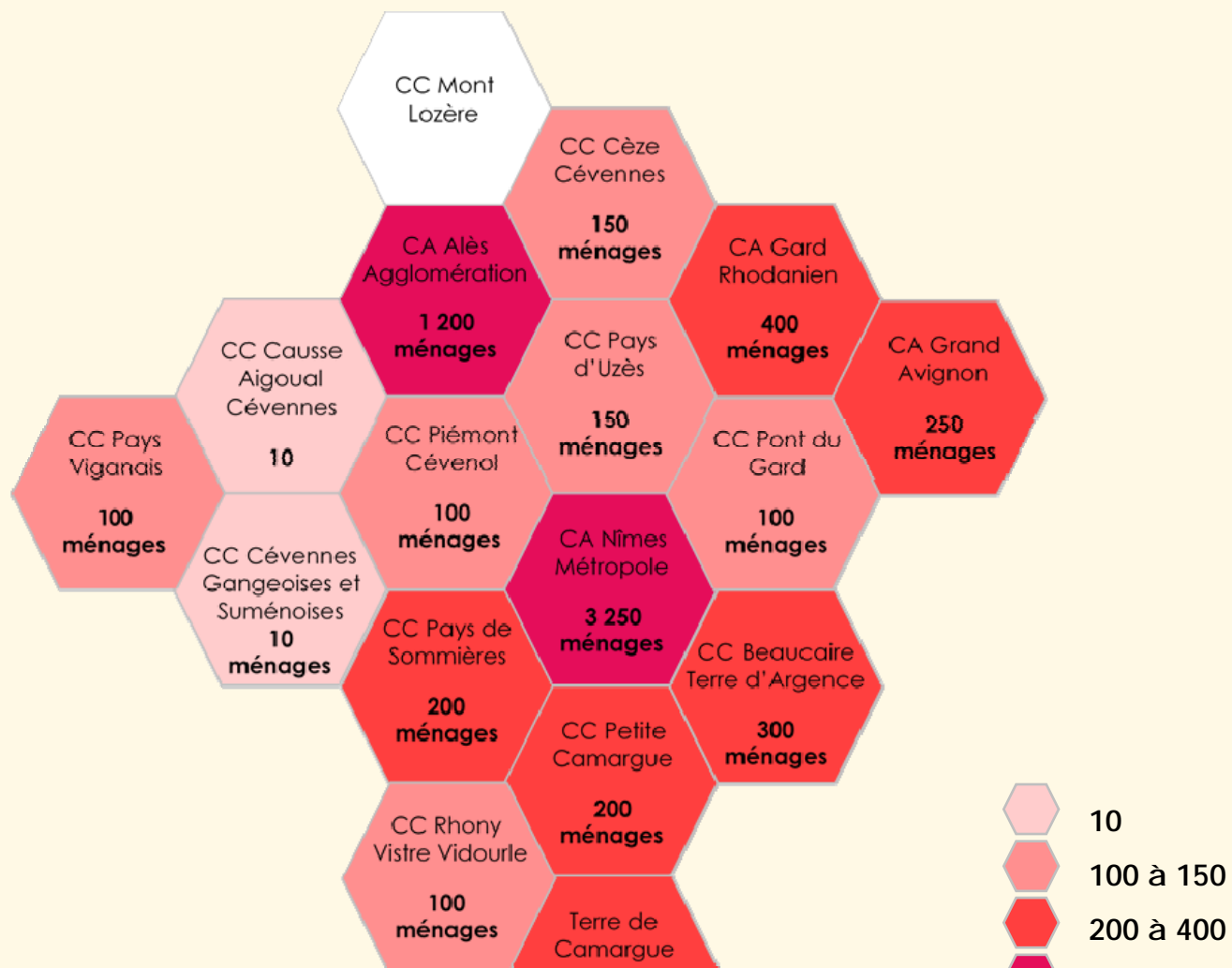
ans  
accès  
al  
L6  
les)

ats : évaluation territorialisée des besoins  
en logement

stats :

# évaluation des besoins en logement des personnes défavorisées

en  
publics  
ard  
es



QUESTIONS ?



4: quantifier et territorialiser les besoins  
en hébergement

## Identification des besoins en hébergement : l'urgence

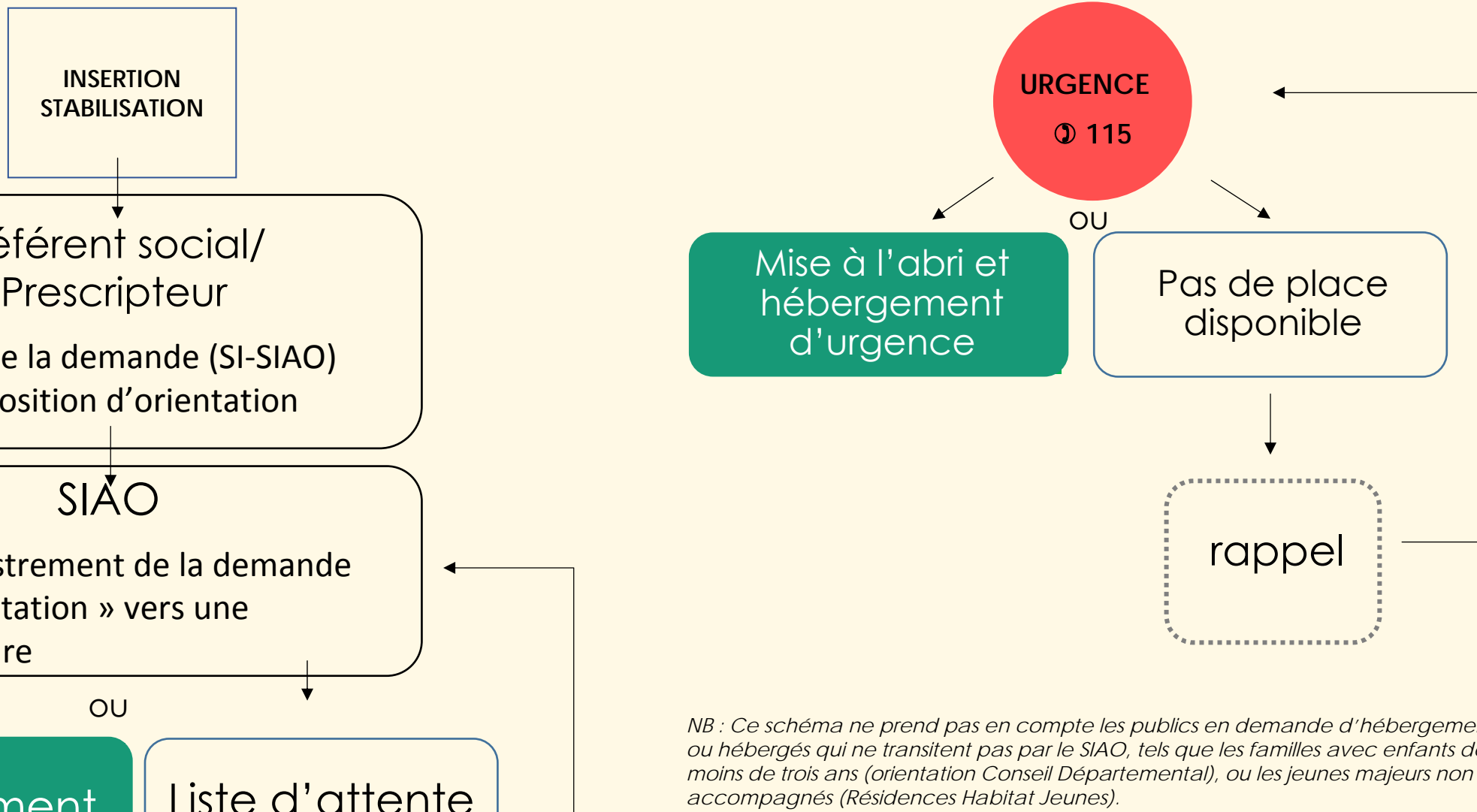
Une **identification complexe** des besoins qui correspondent à des populations, à des situations, à des compositions familiales, à des parcours de vie différents.

### → Les différentes catégories d'offre en hébergement ...

- L'hébergement d'urgence,
- L'hébergement d'insertion ou de stabilisation,
- Le logement accompagné (IML, pensions de famille... ),
- Les hébergements spécialisés à destination des :
  - personnes victimes de violence,
  - demandeurs d'asile (CADA/HUDA),
  - réfugiés

... répondent à des besoins différents

# Demandes d'hébergement



*NB : Ce schéma ne prend pas en compte les publics en demande d'hébergement ou hébergés qui ne transitent pas par le SIAO, tels que les familles avec enfants de moins de trois ans (orientation Conseil Départemental), ou les jeunes majeurs non accompagnés (Résidences Habitat Jeunes).*

# Classification des besoins en hébergement

## 1. L'hébergement d'urgence

## Classification des besoins en hébergement : l'urgence

L'hébergement d'urgence répond  
à deux obligations inscrites dans la loi :

d' inconditionnalité

*« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale,  
familiale ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif  
d'hébergement d'urgence. »*

## Classification des besoins en hébergement : l'urgence

L'hébergement d'urgence répond à deux obligations inscrites dans la loi :

de continuité de l'accueil

*personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. »*

## Quantification des besoins en hébergement : l'urgence

Un **repérage quantitatif difficile** des besoins pour l'hébergement d'urgence

- L'hébergement d'urgence ne s'anticipe pas : la demande est prise en compte au jour le jour
- Le fonctionnement de l'hébergement d'urgence induit une multiplicité d'appels qui complique la quantification du nombre de demandeurs
- Le respect du principe de l'anonymat impacte la mission d'observation du SIAO :  
recensement des demandes # recensement des demandeurs

## Classification des besoins en hébergement : l'urgence

En 2017 :

**8 600 demandes**  
d'hébergement  
(via le 115)



## Classification des besoins en hébergement: l'urgence

En 2017 :

**8 600 demandes**  
d'hébergement  
(via le 115)

**2 050 hébergements**  
en structure ou à l'hôtel





# Validation des besoins en hébergement : l'urgence

En 2017 :

8 600 demandes  
d'hébergement  
(via le 115)

```
graph TD; A[8 600 demandes d'hébergement (via le 115)] --> B[2 050 hébergements en structure ou à l'hôtel]; A --> C((6 550 demandes non abouties)); B --- D[118 adultes victimes de violence];
```

2 050 hébergements  
en structure ou à l'hôtel

6 550 demandes  
non abouties

118 femmes  
abritées  
à l'hôtel

118 adultes  
victimes de  
violence

## Classification des besoins en hébergement : l'urgence

→ 1 demande d'hébergement d'urgence sur 4

aboutit à un hébergement

Identification des besoins en hébergement

hébergement d'insertion ou de stabilisation

## Classification des besoins en hébergement d'insertion ou de stabilisation

En 2017 :

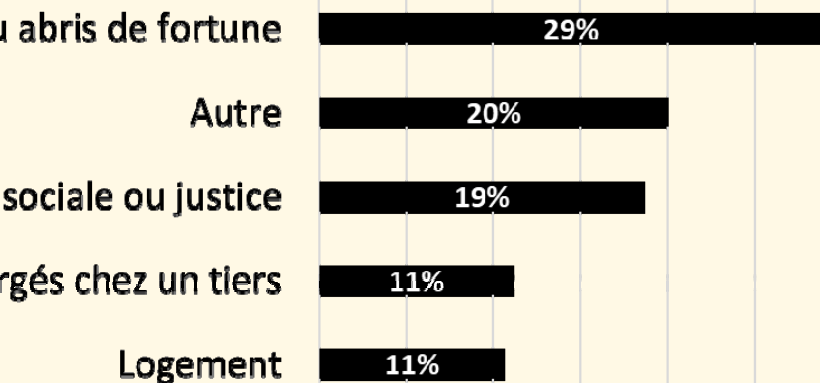
**780 ménages**  
en demande  
d'hébergement  
d'insertion ou de  
stabilisation

# Classification des besoins en hébergement d'insertion ou de stabilisation

En 2017 :

780 ménages  
en demande  
d'hébergement  
d'insertion ou de  
stabilisation

Classification des besoins en hébergement  
d'insertion ou de stabilisation



# Classification des besoins en hébergement d'insertion ou de stabilisation

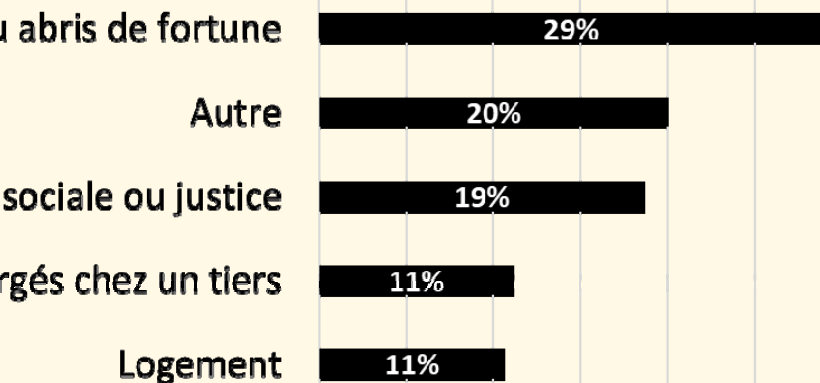
780 ménages  
en demande  
d'hébergement  
d'insertion ou de  
stabilisation

En 2017 :



210 ménages  
Admis en structure

Modalité résidentielle des ménages demandeurs  
d'un hébergement d'insertion en 2017





# Classification des besoins en hébergement d'urgence ou de stabilisation

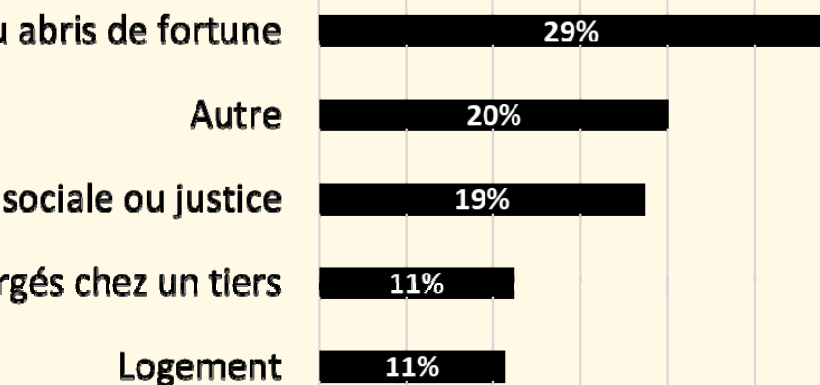
780 ménages  
en demande  
d'hébergement  
d'insertion ou de  
stabilisation

En 2017 :



210 ménages  
Admis en structure

Classification résidentielle des ménages demandeurs  
d'un hébergement d'insertion en 2017



Dont :

40 ménages  
victimes de violence

# Classification des besoins en hébergement d'urgence ou de stabilisation

780 ménages  
en demande  
d'hébergement  
d'insertion ou de  
stabilisation

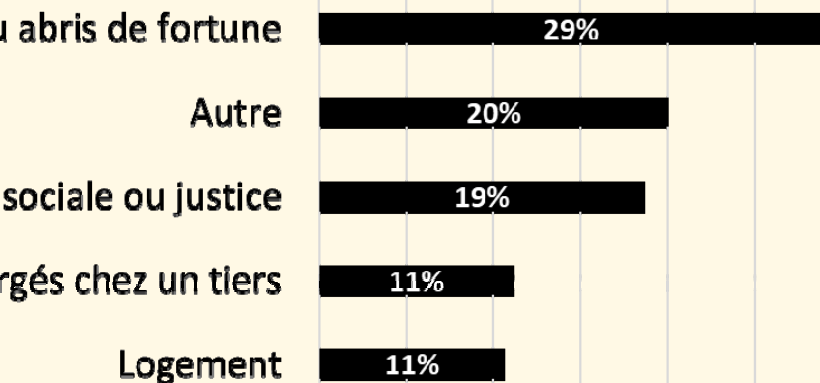
En 2017 :



= 27 %

210 ménages  
Admis en structure

Composition résidentielle des ménages demandeurs  
d'un hébergement d'insertion en 2017



Dont :

40 ménages  
victimes de violence

## Classification des besoins en hébergement d'insertion ou de stabilisation

→ 1 ménage en demande d'hébergement  
d'insertion ou de stabilisation  
sur 4 obtient un hébergement

## Identification des besoins en hébergement

- III. La prise en compte des besoins en logement et en hébergement des jeunes :

Un enjeu du 7<sup>ème</sup> PDALHPD

# Identification des besoins en hébergement

En 2011, dans le cadre du 5<sup>ème</sup> PDALPD du Gard, un important travail partenarial a été mis en œuvre autour de la question du logement des jeunes défavorisés :

*« En référence à l'action 25 du PDALPD 2008/2012 qui a comme objectif de veiller à ce qu'aucun public spécifique ne soit exclu des dispositifs du PDALPD, nous avons choisi de traiter de la question de l'accès et du maintien des jeunes dans un logement. »*

Démarche partenariale menée sur le logement des jeunes dans le Gard, juin 2011

# Classification des besoins en hébergement

- ✓ Jeunes majeurs en sortie de MECS
- ✓ Jeunes en insertion professionnelle
- ✓ Jeunes en errance
- ✓ Jeunes majeurs non accompagnés

En 2018, de nouveaux enjeux sont apparus, en lien avec l'hébergement et le logement des jeunes défavorisés :

Difficultés d'accès au parc social, difficultés d'accès au parc privé :

- Les jeunes accueillis dans les structures d'hébergement ne peuvent en sortir faute de solution « passerelle » leur permettant d'accéder à un logement autonome,
- Les jeunes ayant besoin d'un hébergement ne peuvent y accéder faute de place disponible,

**Quelles pistes d'action pour les jeunes en difficulté au sein du 7<sup>ème</sup> PDALHPD ?**

ats : évaluation territorialisée des besoins  
en hébergement

## Identification des besoins en hébergement

**territorialisation complexe** des besoins

demande s'exprime où il y a de l'offre (demande enregistrée en fonction de l'orientation vers les structures déjà existantes )

absence d'offre sur certains territoires entraîne une absence de demande (Petite Camargue...)

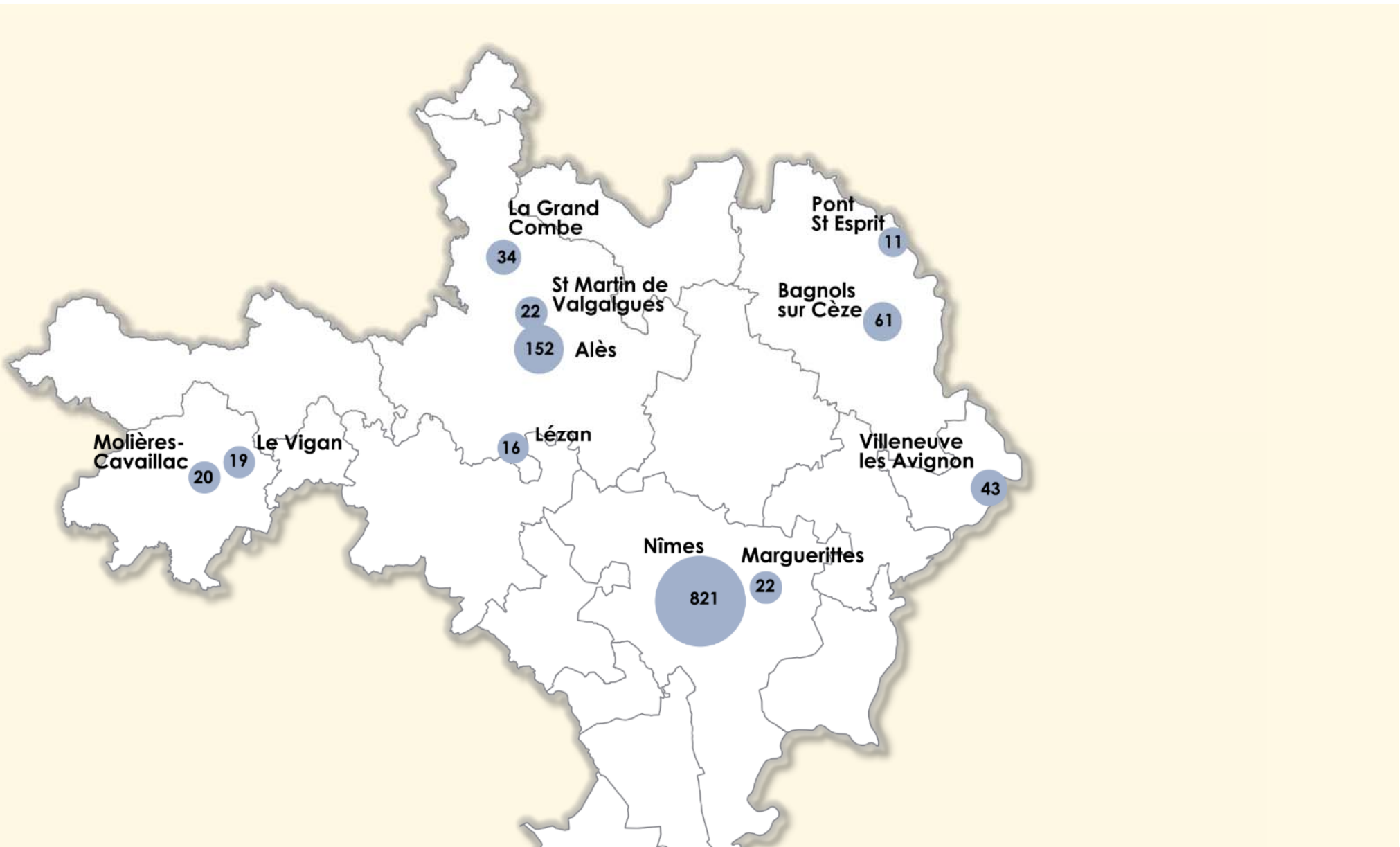
**absence de maillage territorial brouille la réalité des besoins**

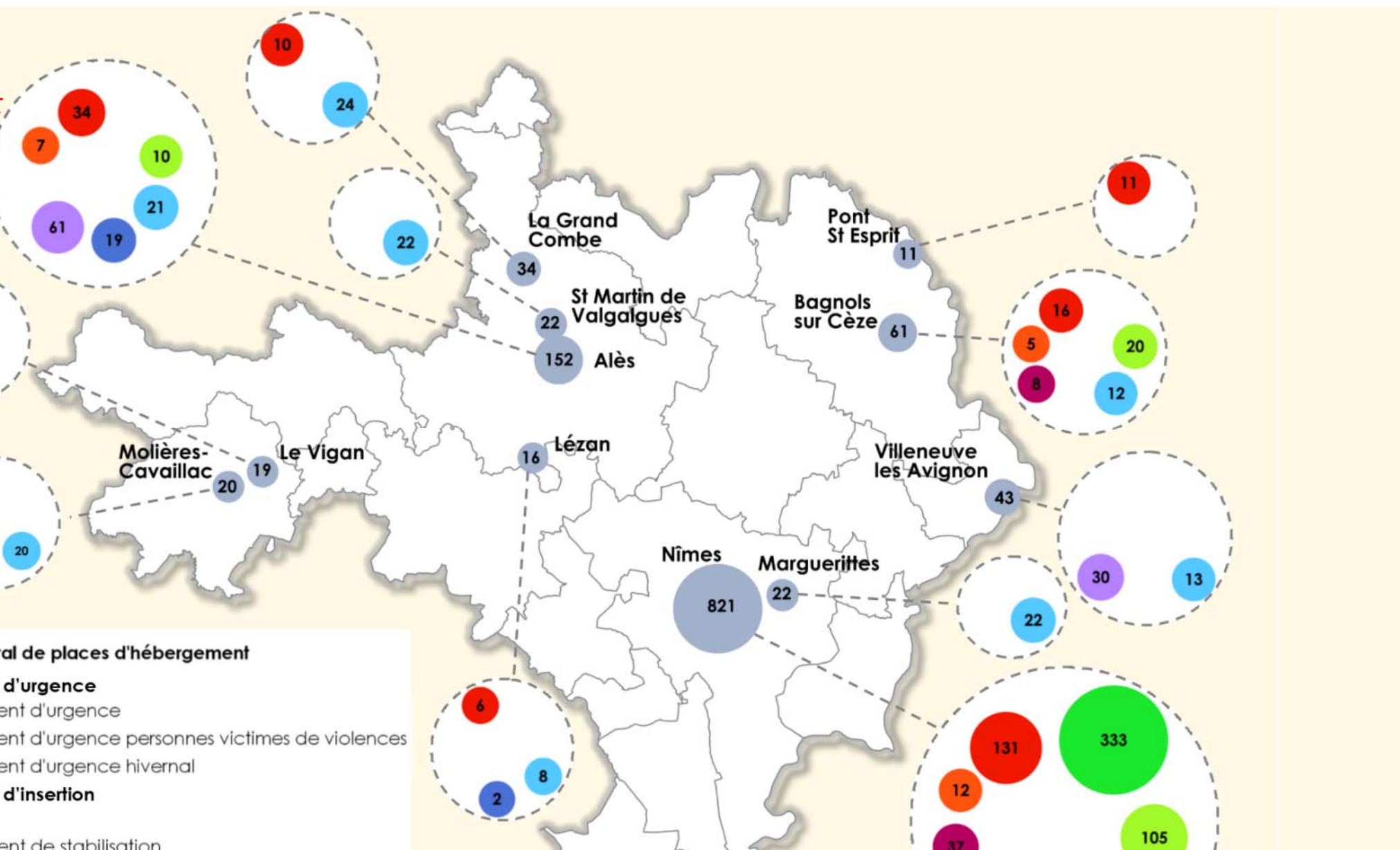


## Identification des besoins en hébergement d'urgence ou de stabilisation

Seule possibilité pour territorialiser les besoins  
en hébergement dans le Gard en 2018 :



- Territorialiser l'offre
- Identifier les territoires marqués par  
l'absence d'offre en hébergement





**al de places d'hébergement**  
**d'urgence**  
 ent d'urgence  
 ent d'urgence personnes victimes de violences  
 ent d'urgence hivernal  
**d'insertion**  
 ent de stabilisation



-  Territoire sans place d'hébergement
-  Territoire doté de dispositifs d'hébergement

Merci de votre attention